

SIGNALETIQUE & INFORMATION

👉 QUELQUES RECOMMANDATIONS

Contrastes de couleurs.

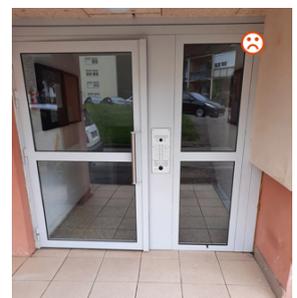
Afin de faciliter l'accès à l'information et sa compréhension, il est indispensable de prendre en compte la notion de **contraste**.

Le contraste peut se définir comme l'appréciation subjective entre deux parties du champ visuel vues simultanément ou successivement.

Ainsi, il convient de prendre en compte les couleurs ce qui permettra de s'appuyer sur des échelles d'appréciation du contraste et des indices de réflexion, dont les valeurs à prendre en compte doivent être **supérieures à 70%**.

	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	53	38	7	17	28	24	62	13	82	
Jaune	75	16	73	89	80	58	75	76	53	79		
Bleu	75	82	21	47	7	66	17	13	96			
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50				
Vert	72	80		53	18	43	6					
Violet	70	79	5	56	33	40						
Rose	51	45	37	73	53							
Brun	77	84	26	43								
Noir	87	91	58									
Gris	69	78										
Blanc	28											
Beige												

Ainsi, une analyse des couleurs des murs et sols, de l'environnement et des équipements est à prendre en compte. A titre illustratif, voici quelques exemples.



Voici quelques exemples d'une gamme de produits disponibles sur le marché permettant d'optimiser le contraste.



Les notions d'éblouissement doivent également être prises en compte, notamment pour les parties accessibles en extérieur.

Dispositifs d'éclairage.

Dans la mesure du possible, l'éclairage avec détection de présence est une solution à privilégier, notamment dans les communs.

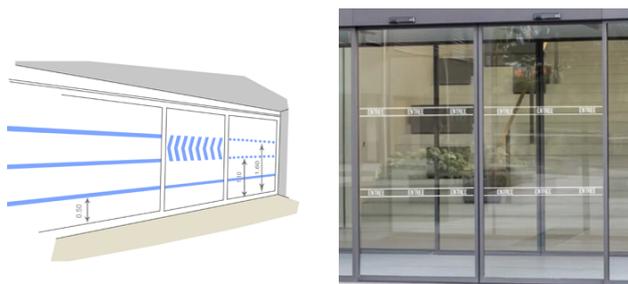
Le choix d'interrupteur rétro-éclairé est également une solution à privilégier afin de faciliter le repérage de ces dispositifs de commande.



Portes ou parois vitrées.

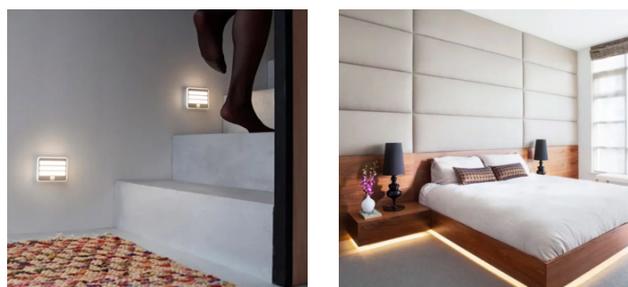
Le repérage doit être possible via des éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat de part et d'autre de la paroi vitrée.

Il est donc recommandé de disposer des motifs d'une largeur de 5 cm minimum à l'intérieur de deux bandes horizontales situées respectivement à 1,10 m et 1,60 m de hauteur, ainsi qu'une bande complémentaire de motif à 0,50 m du sol.



Chemin lumineux / balisage.

Ce type de solution peut être intégré au moment de la construction du logement. Cependant, il paraît complexe à ce stade de pouvoir identifier les besoins des futurs occupants ainsi que l'agencement mobilier du logement. Ainsi, nous pouvons orienter les occupants vers des solutions de type veilleuse et/ou vers l'installation de chemins lumineux dans les zones de circulation, de type ruban LEDs.



POUR ALLER PLUS LOIN :
WWW.GUIDE-LOGEMENTS-ACCESSIBLES.FR



EN PARTENARIAT AVEC



Dans l'optique de la construction pour tous, ce guide, à destination des organismes Hlm, s'attache à proposer des aménagements et des conseils qui ne stigmatisent pas le logement. Il propose également des solutions conceptuelles pour offrir un logement que le locataire pourra facilement adapter avec ses propres produits d'assistance. Ce guide ne se substitue pas à la responsabilité du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre dans le choix de la conception des logements et des solutions techniques retenues.